



## Le procès Tarnac déstabilisé par la défense politique des prévenus

Dialogues de sourds, débats virulents et confus... La première semaine du procès du « groupe de Tarnac » a servi de tribune politique à certains

prévenus, dont **Julien Coupat**, qui ont mis en accusation l'antiterrorisme et déstabilisé l'organisation des débats, au risque de faire capoter le procès.

Après avoir été poursuivis pendant neuf ans pour terrorisme, les huit prévenus, membres de la communauté libertaire de Tarnac, sont jugés devant le tribunal correctionnel de Paris pour une 'association de malfaiteurs' de droit commun, la dégradation d'une ligne SNCF, le recel de documents volés ou le refus de se soumettre à un prélèvement biologique. Ils sont passibles de peines allant de un à cinq ans de prison.

Dès le premier jour d'audience, Julien Coupat, un autre prévenu, **Mathieu Burnel**, et leur avocat **Jérémie Assous**, installés au premier rang face aux juges, ont réussi, non sans aplomb et grâce à leur bonne connaissance du dossier, à désorganiser le cours du procès.

Parmi leurs cibles figure le procureur **Olivier Christen** qui a suivi la procédure terroriste avant de siéger à l'audience. À l'ouverture du procès, des masques à son effigie ont été portés par des manifestants dans le palais de justice et chacune de ses interventions à l'audience a été accueillie par les rires moqueurs d'une salle acquise aux prévenus. « *Vous plaidez pour la presse plus que pour le tribunal (...) votre technique, c'est l'écran de fumée* », a réagi le parquetier visiblement agacé, accusant les prévenus de vouloir « *faire le procès du procès* ».

Volonté délibérée de torpiller l'ordonnancement d'une justice qu'ils contestent, ou besoin irréprensible de délivrer leur vérité, après avoir longtemps été réduit à l'image préfabriquée de terroristes de l'ultra-gauche? Difficile à dire.

Mais cette « *défense de rupture* » ne semble pas partagée par **Marie Dosé**, avocate de l'ex-compagne de Coupat **Yildune Levy**. À l'audience, cette dernière a su se montrer plutôt convaincante en répondant sans ambages aux questions posées, comme si la simple mise à plat du dossier suffisait à prouver son innocence.

### - "ne pas aller au bout" -

Un objectif insuffisant pour les autres prévenus qui attendent du procès une mise en accusation des pratiques de l'antiterrorisme, au risque de perdre le tribunal dans leurs assauts dialectiques.

« *On a l'impression de revivre une situation (durant l'instruction, ndlr) où on ne peut rien arrêter, à aucun moment on est en mesure de contester les éléments retenus contre nous* », a dénoncé Mathieu Burnel le premier jour.

Le tribunal venait alors de décider que cinq policiers antiterroristes qui ont participé à la filature du couple Coupat-Levy la nuit du sabotage d'une ligne SNCF qu'ils sont

accusés d'avoir sabotée, viennent témoigner anonymement, alors que la défense réclamait leur témoignage à la barre.

Les juges ont en revanche accepté de se déplacer en Seine-et-Marne, le 23 mars, pour confronter à la réalité des lieux le procès verbal policier de cette filature, pièce maîtresse de l'accusation considérée comme un faux par la défense.

« *Ce que je vis maintenant, c'est exactement le mécanisme de l'instruction* », s'est énervé vendredi dernier Julien Coupat se plaignant, assez paradoxalement, de ne pas disposer d'assez de temps pour s'exprimer.

« *Mais il n'y a que vous qui parlez M. Coupat. Ne dites surtout pas que votre parole est brimée, c'est inexact et le tribunal n'est pas responsable de la confusion que vous entretenez* », a répliqué la présidente.

« *Le tribunal perd pied* » avait déploré la veille la magistrate, en constatant le dérapage des audiences: « *La défense prend la main sur la présentation du dossier et ne me laisse pas le temps de présenter les éléments. On ne va pas pouvoir aller au bout dans ces conditions* », avait-elle dit.

Vendredi matin, la présidente a tenté de reprendre la main en appelant les parties au respect du contradictoire.

« *Il faut pouvoir discuter des éléments de preuve et pour cela, il faut s'écouter* », a souligné Mme Goetzmann. Mais vendredi, vers 22H30, la magistrate ne pouvait que constater une nouvelle fois que « *malgré (ses) observations* », les débats continuaient à déraiper.

Rappelant l'impossibilité de poursuivre le procès au delà du 30 mars, « *car certains magistrats ne seront plus là* », elle brandit alors le risque d'un renvoi définitif du procès. « *Voilà l'enjeu* », a-t-elle souligné. ♦